

Journées Interrégionales
de formation des personnels des
IME, IEM, IEAP 2012
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes

**Créativité,
expérimentations :**

(se) transformer



CREAI
Pays de la Loire
Délégation ANCREAI
Poitou-Charentes

**Du jeudi 22 mars (14h00)
au vendredi 23 mars (16h30)**

Vannes (56)
Palais des Arts et des Congrès



Créativité, expérimentations :

(se) transformer

Ces dernières années, de profonds changements d'ordre sociétal, social, économique, réglementaire, professionnel poussent les « institutions » du secteur social et médico-social à d'importants remaniements dans leurs projets tant pour les personnes vulnérables accompagnées que pour les structures qui les accueillent.

Ainsi pour les établissements d'éducation adaptée, les activités d'évaluation des situations individuelles, de personnalisation de l'accompagnement, d'actualisation de projet (individualisé, d'établissement), d'amélioration continue de la qualité des prestations, sont attendues comme autant de circonstances pour générer un renouvellement dans la conception, l'organisation des réponses et les pratiques professionnelles qui y sont associées.

Dans un système d'action sociale situé désormais comme inclusif, pluriel, ouvert, transversal, coopératif, l'enjeu est de rendre plus effectif le droit à l'éducation et à la formation des jeunes handicapés en explorant d'autres possibles au plus près des dispositifs de droit commun. Qu'elles soient sous forme d'expérimentations, d'expériences, des pratiques innovantes sont sollicitées et valorisées dans ce sens.

Associée aux notions de créativité, de valeur ajoutée et de changement, l'innovation a cependant toujours été présente dans les pratiques professionnelles. Elles témoignent d'un savoir-faire inventif qui s'exprime de multiples façons. Pour les équipes pluri professionnelles les pratiques innovantes constituent, au quotidien, les conditions mêmes de l'exercice d'accompagnement dans leurs dimensions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques.

Plus encore, pour l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte en situation de handicap et sa famille, la créativité est vitale pour accéder à une existence singulière dont l'expression est toujours à reconnaître et à prendre en compte.

Qu'elles s'apprécient au travers de processus ou de résultat, les sources des pratiques innovantes procèdent davantage du hasard, de l'incongru, du différent, de l'écart que d'un procédé. Alors qu'elles sont attendues dans le cadre d'appels à projets « innovants et expérimentaux », elles surviennent et s'adoptent essentiellement par pratique collective, interaction et transformation.

Engagées en 2011 sur un cycle de deux ans, ces journées interrégionales de formation seront l'occasion d'approfondir les multiples réalités de l'innovation, ses conditions d'émergence, ses apports, ses effets dans le développement de l'autonomie et le parcours des jeunes handicapés.

Journées Interrégionales
de formation des personnels des
IME, IEM, IEAP 2012
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes

**Créativité,
expérimentations :**

(se) transformer

Présentation des ateliers



**Du jeudi 22 mars (14h00)
au vendredi 23 mars (16h30)**

Vannes (56)
Palais des Arts et des Congrès



Ateliers

1 – Vulnérabilité et créativité

Accompagner professionnellement des personnes très vulnérables revient à éprouver des situations d'incapacité à trouver des réponses adaptées et efficaces.

Ainsi par exemple, pour ce jeune, après avoir essayé différentes attitudes, l'équipe ne réussit toujours pas à cadrer son comportement pendant le repas. Mise en difficulté, elle s'épuise car elle ne trouve pas de solution satisfaisante. Ou bien encore avec ce groupe de jeunes ayant quotidiennement des attitudes difficiles à gérer dans les temps collectifs, comment sortir de la répétition des réponses éducatives qui visiblement n'ont pas les effets attendus ?

Dans ces situations, il arrive que ce soit les familles et/ou les jeunes eux-mêmes qui peuvent nous éclairer sur les moyens à activer pour les aider. Ils nous transmettent eux mêmes les clefs pour sortir de la situation difficile : eux-mêmes ont trouvé un moyen pour réguler les actes posés par le jeune, ou ont des idées qui seraient favorables à la gestion du temps collectif. Nous allons pouvoir travailler à partir de ces propositions. Reconnaître que la solution peut venir des personnes accompagnées, peut être un positionnement professionnel singulier.

Les professionnels vont se mettre dans un processus de réflexion pour créer/construire des réponses adaptées aux besoins du jeune/des jeunes. Cette créativité redonne du souffle à l'équipe et positionne les jeunes et/ou leurs familles dans une posture de savoir, de reconnaissance/valorisante.

Comment rester ouvert aux ressources et capacités des jeunes et de leurs familles ?

Comment accepter ses limites professionnelles et discerner l'inventivité venant des personnes vulnérables ?

Comment reconnaître la créativité des publics accueillis et quels impacts sur les positionnements professionnels ?

Quelles sont les postures professionnelles contribuant à la créativité : dans les équipes, dans le public accueilli ?

Quels liens entre créativité professionnelle et effets sur le public accueilli ?

2 – Observer, projeter et évaluer auprès de jeunes dépendants au quotidien

Travailler auprès de personnes très vulnérables, notamment lors de l'accompagnement des actes du quotidien, n'empêche pas – bien au contraire – de s'inscrire dans une démarche de projet.

Observer une évolution suppose alors bien souvent de mettre la réalité en perspective et d'adopter une échelle adaptée au potentiel de progression des jeunes accueillis.

Dans le champ de l'autonomie personnelle, créer un projet personnalisé, en phase avec les capacités et les besoins repérés d'un jeune en situation de handicap, implique de recueillir des observations auprès de l'intéressé lui-même, de sa famille et des différents professionnels qui l'accompagnent.

Chacun, de sa place singulière, peut contribuer à éclairer la situation et ainsi participer à la co-construction des bases du projet ; encore faut-il avoir pensé le recueil de ses observations ainsi que leur mise en commun.

Quels outils les établissements mettent-ils en place afin de collecter les observations essentielles pour une évaluation pertinente ?

Des grilles d'évaluation existent en fonction des publics accueillis : GEVA¹, CARS², PEP³, évaluation fonctionnelle... Sont-elles utilisées par les professionnels, les familles, au service des projets ? Ont-elles démontré leur pertinence ?

Des outils d'évaluation trop normés, s'ils présentent l'avantage de l'universalité, ne passent-ils pas à côté de la singularité ?

D'autres outils plus efficaces ont-ils été pensés afin d'évaluer l'autonomie personnelle des jeunes accueillis ?

¹ Guide d'évaluation

² Childhood Autism Rating Scale

³ Psycho-Educational Profile

Ateliers (suite)

3 – Socle commun de compétences, GEVA, référentiels médico-sociaux : complémentarité et enrichissement réciproque dans le domaine de la scolarité

La mise en place des Unités d'Enseignement, suite aux décrets de décembre 2005 (parcours de formation) et d'avril 2009 (coopération établissements médico-sociaux et Education Nationale), est venue, sur le champ de la scolarité, introduire un cadre de référence basé sur un « socle commun de compétences » identique pour tout enfant scolarisé.

Quel que soit le milieu où il est mis en œuvre, le GEVA (outil d'évaluation multidimensionnel et d'éligibilité au principe de la compensation), utilisé par les MDPH, comporte aussi un volet « scolarité ».

Du côté des établissements médico-sociaux, c'est l'observation clinique et l'utilisation de référentiels propres qui viennent compléter ces observations.

Mais pour autant, la question de l'évaluation, du suivi et du développement des compétences ne fait pas encore l'objet d'un outil commun ou compatible (on parle de GEVA compatible) aux différents acteurs.

L'Education Nationale, introduit le « livret scolaire numérique » et en 2011 l'outil « CERISE », espace numérique de suivi et d'évaluation, permettant une adaptation personnalisable à différents niveaux de compétence.

Comment rendre ces outils complémentaires et cohérents, en tenant compte de leurs enjeux spécifiques tout en respectant la singularité de l'utilisateur ?

En quoi chacun d'eux va pouvoir être des ressources pour l'élaboration du PPC (Plan Personnalisé de Compensation) et du PPS ?

Quelles passerelles/compatibilité entre ces outils émanant de l'Education Nationale et ceux utilisés dans le secteur médico-social pour développer un langage commun ?

Ces outils peuvent-ils déborder et s'enrichir au-delà et donc en complémentarité du champ pédagogique pour se lier à l'éducatif, notamment en référence aux socles de compétences 6 (compétences sociales et civiques) et 7 (autonomie et initiative) ?

4 - Identification et valorisation des compétences professionnelles du jeune

Les ressources intellectuelles et psychiques des jeunes orientés vers nos structures ne leur permettent généralement pas de s'inscrire dans un parcours traditionnel d'apprentissage. Le processus d'accès au diplôme conduit souvent à une situation d'échec. Ce constat ne reflète pas les capacités réelles d'acquisition et de transfert de compétences des jeunes concernés. Il traduit l'inadéquation des modèles classiques d'identification et de valorisation des compétences acquises.

Avec la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011, le législateur ré-identifie nos établissements comme assurant une formation professionnelle. Il nous incombe de contribuer à une meilleure reconnaissance des compétences professionnelles identifiées, pour que les jeunes concernés puissent les faire valoir dans le monde du travail, ordinaire ou protégé.

En ce sens, les pratiques institutionnelles se diversifient : construction de référentiels d'atelier à partir des référentiels métiers préexistants ; mise en place de portefeuilles de compétences professionnelles ; construction de réseaux inter établissements pour renforcer la fiabilité des protocoles de validation des compétences reconnues. La créativité et l'expérimentation sont ici de mise.

Quelle dialectique entre nos référentiels d'atelier et les référentiels métiers reconnus au plan national ?

Quels outils d'évaluation mettre en œuvre pour garantir, à travers l'observation de résultats, l'acquisition des compétences professionnelles ?

Quelle place faire à l'observation partagée dans l'identification des compétences professionnelles : auto-évaluation du jeune, regards croisés des professionnels et des partenaires de formation (éducation nationale, CFA...), intervention d'un tiers pour légitimer et renforcer la valorisation des compétences ?

Quelle articulation développer entre ce travail, entrepris en amont dans nos établissements, et celui porté par les dispositifs d'insertion professionnelle et/ou par les établissements ou services d'aide par le travail au bénéfice des travailleurs handicapés ?

Ateliers (suite et fin)

5 - Exercice professionnel : compétence individuelle et compétence collective

Les définitions courantes considèrent la compétence comme addition de savoirs, savoir-faire et savoir-être

D'autres approches élargissent cette notion et ouvrent le champ de la compétence pensée en terme de combinaison et non d'addition de savoirs divers : savoir-mobiliser, savoir-intégrer, savoir-transférer. La compétence serait dans la mobilisation. Le savoir-agir intègre le savoir-faire. Pour l'individu, c'est passer du savoir-faire au savoir-agir en particulier dans les situations imprévisibles.

La compétence ne serait pas un état mais un processus qui prend notamment en compte une dimension personnelle et organisationnelle.

A l'heure où l'on parle d'efficience, d'évaluation, d'amélioration de la qualité, de maillage territoriale, l'accompagnement pourrait-il être réduit au descriptif et à la juxtaposition de compétences au service de la personne ?

Intéressons nous à la notion de compétence collective dans les situations d'accompagnement mettant en valeur la richesse et la complexité du travail interdisciplinaire.

Si l'on parle de compétence collective, faisons référence au travail d'équipe, au travail en réseau et à la personne accompagnée au « centre du dispositif ».

Si la compétence collective n'est pas réductible à la somme des compétences individuelles mais à son articulation, nous venons interroger nos modes d'organisation, la place donnée à l'utilisateur, son entourage de proximité, l'activation des réseaux de compétences sur le territoire.

L'équipe pluri-professionnelle développe une compétence collective si ses membres savent tirer des leçons ensemble ou élaborer une représentation commune des situations rencontrées, ou encore instaurer des schémas coopératifs d'activités...

Comment se décline désormais cette articulation ?

Quelles sont les conditions d'une compétence collective au sein d'un travail d'équipe, d'une inscription sur le territoire ?

Avons-nous développé de nouvelles approches, des modalités différentes de travail ?

Observons-nous des changements de pratiques, de postures professionnelles afin de rendre opérant l'articulation de nos compétences à celles de l'utilisateur et de son environnement ?

6 - Nouvelles technologies et partage de l'information

Au nom de la continuité de la prise en charge des personnes accueillies, de la multitude de parcours personnalisés, des informations utiles à ces prises en charge, les nouvelles technologies sont une réponse qui peuvent peut-être améliorer le suivi, l'accompagnement spécialisé des personnes.

Le partage de l'information au sein de nos structures médico-sociales, sanitaires et sociales, sous quelques formes que ce soit, amène toujours la discussion, le débat à l'intérieur des établissements.

Les équipes pluridisciplinaires souhaitent et/ou doivent partager une multitude d'informations, tant relatives aux usagers que dans la pratique professionnelle.

En référence au cadre légal, aux dimensions éthiques, professionnelles, aux droits des usagers, nous sommes amenés à innover, mettre en place et expérimenter des outils tels que le dossier informatique, intranet, afin de faire vivre la transmission et le partage d'informations à différents niveaux.

Certains établissements, s'appuyant sur la pratique médicale en la matière sont très avancés dans la démarche du partage de l'information par le biais de l'informatique, d'autres sont en cours de mise en place, beaucoup se posent la question de rendre leurs pratiques opérationnelles et innovantes.

Doit-on chercher à tout savoir, doit-on tout partager ?

Le secret professionnel relève-t-il du culte ou du mythe ?

Les nouvelles technologies favorisent-elles le partage et le passage de l'information (messageries, vidéoconférences...) et dans quelles limites ?

Ne risque-t-on pas de connaître des excès en tout sens ?

De quelles informations utiles s'agit-il ?

7^e Journées Interrégionales de formation des personnels des IME, IEM, IEAP

(Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes)

22 et 23 mars 2012 Palais des Arts de Vannes

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au **CREAI de Bretagne**

Date limite d'inscription : 2 mars 2012

au delà de cette date, majoration forfaitaire

de 50 € par dossier

Nombre de places limité

2 B, Rue du Pâtis Tatelin

Immeuble Antipolis 35700 RENNES

Tél. 02.99.38.04.14 – Fax. 02.99.63.41.87

ETABLISSEMENT

.....

ADRESSE

.....

Tél Fax E mail

PARTICIPANT(S)

	Nom	Prénom	Fonction	Montant *
1				290 €.
2				290 €.
3				290 €.
4				290 €.
5				290 €.
6				290 €.
* avec déjeuner du 23 mars inclus			Montant du règlement	

REGLEMENT *seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif pourront être traitées.*

par chèque ci joint (à l'ordre du CREAI de Bretagne)

par virement

à réception d'une facture

DOMICILIATION BANCAIRE : Crédit Mutuel de Bretagne Agence de Rennes Maurepas

CODE BANQUE : 15589 CODE GUICHET : 35 197 N° de compte : 01229392143 CLE RIB : 43

ADRESSE DE FACTURATION (*remplir ce cadre uniquement si différent de l'adresse de l'établissement indiquée en 1^{ère} ligne*)

Nom

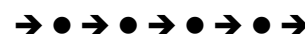
Adresse

● Souhaitez vous une convention de formation ?

OUI

NON

● Les attestations de présence et de formation seront adressées à l'issue des journées



RENSEIGNEMENTS

Le CREA I de Bretagne sollicite les OPCA pour que ces journées soient reconnues au titre de la formation professionnelle continue (Unifaf, Uniformation, Anfh, ...)

Hébergement

Office du Tourisme de Vannes Quai Eric Tabarly 56000 Vannes
Tél. 08 25 13 56 10 www.tourisme.vannes.com

Lieu de formation

Palais des Arts et des Congrès – PAC
Place de Bretagne BP 509 56019 Vannes Cedex
Tél. : 02 97 01 62 00

CONDITIONS D'ANNULATION

● DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 2 mars 2012

Au delà de cette date, majoration forfaitaire de 50 € par dossier.

● ANNULATION :

* Seule une annulation signifiée à l'adresse du CREA I de Bretagne par écrit avant le 24 février 2012 entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 40 € par participant (frais administratifs et de dossier).

* Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû.

* Les demandes de remplacement de participant formulées par écrit seront admises à tout moment.

Date :

Signature du Directeur,
Cachet de l'établissement

CREAI de Bretagne

Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Inadaptations et les handicaps
2 B, Rue du Pâtis Tatelin – Immeuble Antipolis 35700 RENNES

Tél. 02.99.38.04.14 – Fax. 02.99.63.41.87

E mail : creaibretagne@cegetel.net Site : www.creai.bretagne.org

N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35



Journées Interrégionales de formation des personnels
des **IME, IEM, IEAP** (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou
Charentes)
22 et 23 mars 2012 Palais des Arts de Vannes

INSCRIPTION dans les ATELIERS – vendredi 23 mars

Bulletin à retourner au **CREAI de Bretagne** - 2 B, Rue du Pâtis Tatelin - - 35700 RENNES - Fax. 02.99.63.41.87

Pour le choix des ateliers, priorité aux participants inscrits avant le 2 mars.

Nom de votre l'ETABLISSEMENT : _____

CODE POSTAL : _____ Ville : _____

Les ateliers se répètent le vendredi matin de 9 h à 10 h 30 et de 10 h 45 à 12 h 30, c'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les 2 ateliers choisis pour chaque personne en inscrivant les noms des participants dans les colonnes ci-dessous.

N°	ATELIERS	Indiquer ci-dessous le nom des participants 9 h à 10 h 30	Indiquer ci-dessous le nom des participants 10 h 45 à 12 h 30
1	Vulnérabilité et créativité		
2	Observer, projeter et évaluer auprès de jeunes dépendants au quotidien		
3	Socle commun de compétences, GEVA, référentiels médico-sociaux : complémentarité et enrichissement réciproque dans le domaine de la scolarité		
4	Identification et valorisation des compétences professionnelles du jeune		
5	Exercice professionnel : compétence individuelle et compétence collective		
6	Nouvelles technologies et partage de l'information.		

Créativité, expérimentations :

(se) transformer

Renseignements et inscriptions :

CREAI de Bretagne

2 B rue du Pâtis Tatelin – 35700 Rennes
Tél : 02 99 38 04 14 – Fax : 02 99 63 41 87
creaibretagne@cegetel.net - www.creai-bretagne.org
N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35



Renseignements pratiques :

Moyens d'accès

Palais des Arts à 300 m du Centre Ville

Rennes en direction de Vannes : ---> Sortie : Plescop – Vannes Centre Ville

Lorient en direction de Vannes : ---> Sortie : Pontivy – Vannes Centre Ville

Nantes en direction de Vannes : ---> Sortie : Pontivy – Vannes Centre Ville

Hébergement

Office du Tourisme de Vannes - Quai Eric Tabarly - 56000 Vannes

Tél. 08 25 13 56 10 - www.tourisme-vannes.com

Lieu de formation

Palais des Arts et des Congrès – PAC

Place de Bretagne - BP 509

56019 Vannes Cedex

Tél. : 02 97 01 62 00

Conditions financières

Tarif unique : 290,00 €

Les frais d'inscription comprennent la participation aux deux journées de formation, la mallette de bienvenue, la bibliographie et le déjeuner du 23 mars 2012.

Attention : l'hébergement n'est pas inclus.

Le CREAI de Bretagne sollicite les OPCA (UNIFAF, ANFH, OPCALIA...) pour que ces journées soient reconnues au titre de la formation professionnelle continue.

N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35

Comité de préparation :

Jean-Pierre BETUING, EPMS Les Mauriers, PLAINTEL (22)

Vincent VANHOVE, CAPM Les Quatre Vaulx, ST CAST LE GUILDO (22)

Jean-Claude HOLOGNE, IEM Centre médical Rey Leroux, LA BOUEXIERE (35)

Samuel NICERON, IME du Bois de Liza, SENE (56)

Nancy MOTTES, IME les Barbussières, ST HILAIRE DE CHALEONS (44)

Christian JAVELLE, IME Champfleury, BAUGE (49)

Jean-Claude DEPAGNE, IME Léon Doudard, MONTAUDIN (53)

Sylvie BEDOUET, IEM "Jean-Yves Guitton", SAVIGNE L'EVEQUE (72)

Christophe RABILLER, IME "Le Pavillon", ST FLORENT DES BOIS (85)